Logo CFDT

[COVID-19] Suppression des jours de carence : une mesure de protection indispensable

La situation sanitaire se dégrade régulièrement depuis maintenant plusieurs semaines et appelle à des mesures claires, lisibles et rassurantes en matière de protection de la santé de l'ensemble des travailleurs, quel que soit leur secteur d'activité.

L'une des mesures que la CFDT appelle de ses voeux est la suspension immédiate des jours de carence dans le public comme dans le privé. Son application pénalise financièrement les travailleurs.
L'accroissement de la précarité amène nombre d'entre eux à se rendre à leur travail, même malades, même contagieux. Dès lors, cette suspension immédiate devient une mesure de justice et de bon sens, comme elle l'a d'ailleurs été pendant toute la période de l'état d'urgence sanitaire.
Une telle mesure protégerait également la santé des clients et usagers, enjeu dont nul ne peut ignorer l'importance pour la vie économique, sociale et culturelle du pays.

Par ailleurs, la CFDT rappelle qu'elle a toujours considéré que cette mesure ne permettait pas de traiter des absences au travail ou de leurs causes, ni de construire des solutions durables pour l'amélioration des conditions de travail et de vie au travail.

La CFDT réaffirme donc sa revendication d'une suppression définitive des jours de carence du public et privé, qui nuisent à la santé publique, pénalisent les malades ou personnes fragiles sans rien régler de la question des absences au travail.

DÉCLARATION DE

***CATHERINE PINCHAUT**, SECRÉTAIRE NATIONALE DE LA CFDT*
***MYLÈNE JACQUOT**, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE LA CFDT FONCTIONS PUBLIQUES*

Homme, tenue, covid-19, carte, vue frontale Photo gratuit
Documents
Suppression des jours de carence : une mesure de protection indispensable